

LE MAG + QUIMPER

MAGAZINE
D'INFORMATION
DE LA VILLE
DE QUIMPER
SUPPLÉMENT
DU MAG + AGGLO

N°74
JAN./FÉV.2018

www.quimper.bzh

REFORME p IV

STATIONNEZ FACILE !

DÈS DEMAIN/p.II
Suivez le guide!

ACTIONS/p.XI
Des écoles
sécurisées

QUARTIERS/p.XIV
Fabrikerné

VILLEDE
QUIMPER





WWW.QUIMPER.BZH QUIMPER GUIDE PRATIQUE
ESPACES VERTS - BOIS - FLEURS - BIODIVERSITE

Quimper, ville jardin

VILLE DE QUIMPER

ESPACES VERTS

« Où va-t-on se promener? »
« Le nez au vent, on peut choisir entre 31 lieux, répertoriés dans le guide « Quimper, ville jardin » et sur une carte interactive.

Le patrimoine des espaces verts de Quimper est impressionnant : 445 hectares. Et la détermination à le mettre en valeur l'est tout autant. En témoigne par exemple

le fait que, depuis vingt ans, la Ville de Quimper détient le label 4 fleurs du Conseil national des villes et villages fleuris.

On peut opter pour le centre-ville et ses prestigieux jardins : celui du Prieuré de Locmaria labellisé « jardin remarquable », celui de la Retraite, du Théâtre Max-Jacob... Il y en a sept. À deux pas, s'ouvrent le vallon

Saint-Laurent et la Plaine du Moulin Vert, labellisés Ecocert, un label écologique également attribué au jardin du Prieuré (Quimper est ainsi la seule ville de Bretagne à posséder trois espaces verts dotés de ce label). Quatorze autres parcs et huit bois se déploient aussi sur le territoire de la ville. À chacun son choix selon sa façon de vivre au grand air : terrains de sport, aires de jeux ou, plus axés nature, tourbières et sentiers de randonnée.



Pour situer tout cela, rendez-vous sur www.quimper.bzh/428 rubrique Parcs et jardins

SUIVEZ LE GUIDE!

AUDITION

Tout ouïe le 8 mars

L'an dernier, Quimper avait participé pour la première fois à la **Journée nationale de l'audition** sous l'impulsion de Danielle Garrec et d'Agnès Tardiveau, élues chargées de la santé. Ce sera de nouveau le cas en 2018. Le 8 mars, à la médiathèque des Ursulines, le public pourra suivre une série d'interventions autour du thème : "les acouphènes et l'hyperacousie". Les premiers sont des bruits parasites intérieurs, continuels ou

intermittents. L'hyperacousie est une sensibilité aiguë et douloureuse aux sons. Ces troubles de l'audition peuvent pourtant être évités par la prévention.

En coordination avec le centre

hospitalier de Quimper Cornouaille, l'association Souridine et un audioprothésiste, une conférence, des dépistages et des démonstrations animeront la journée.



SANG POUR SANG

Les dons du sang et de plasma permettent de soigner chaque année 34 000 malades en Bretagne et de traiter de nombreuses pathologies. La prochaine collecte de sang aura lieu les 13 et 14 avril à l'Hôtel de Ville, et toute l'année à la Maison du don sur rendez-vous.

QUIMPER A DU CŒUR Les défibrillateurs dans les lieux publics et une population formée aux gestes de premiers secours permettent de réduire le nombre de morts par arrêt cardiaque. Dans le cadre du programme municipal « Un défibrillateur, un réflexe, une vie », de nouveaux défibrillateurs automatiques externes (DAE) seront installés en 2018 et accessibles 24 h/24 h. Plus d'info sur www.quimper.bzh/1389-carte-des-defibrillateurs.htm



Maison du don :
Centre hospitalier
de Cornouaille
14 bis, avenue Yves-Thépot
Tél. 02 98 65 66 25.

ÉCOLE D'ART

Ouvre-toi !

L'École européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab) ouvre ses portes à Quimper le mercredi 21 février de 10h à 17h30 pour permettre aux futurs étudiants de découvrir ses formations et ses débouchés. Professeurs et étudiants seront présents pour informer, répondre aux questions et proposer des visites guidées.



+ EESAB Quimper - Esplanade François-Mitterrand - www.eesab.fr

KERVALGUEN

Giratoire Girondins

Avec la création du lotissement de Kervalguen à Penhars (119 lots et 212 logements sociaux), des travaux de voirie vont être engagés par la Ville, avenue des Girondins. Le projet a fait l'objet d'un permis d'aménager et d'une enquête publique. Les services de la ville ont répondu aux avis du commissaire enquêteur. Les travaux pourraient débuter au printemps 2018 par la démolition de deux habitations rachetées par l'OPAC afin d'aménager un giratoire, en septembre, sur l'avenue des Girondins. Il servira de porte d'entrée principale au futur lotissement. Des liaisons douces seront également réalisées pour accéder à la future voie verte qui va longer le lotissement.



COMPTONS-NOUS ! Du 18 au 24 février quinze agents recenseurs visiteront 3 116 logements. Les agents sont porteurs d'une carte nominative tricolore avec photographie, portant le cachet de la ville de Quimper et signée par le maire. Ils ne pénètrent dans les habitations que s'ils y sont invités. La réponse au questionnaire de l'Insee est un devoir citoyen et une obligation légale.

YA D'AR BREZHONEG

OBJECTIF, NIVEAU 3

Depuis quinze ans, la ville de Quimper a mis en place des actions en faveur de la langue bretonne pour en développer l'usage dans la vie municipale.

Cette dynamique lui a permis d'atteindre le niveau 2 de la charte de l'Office public de la langue bretonne en 2012. La municipalité souhaite désormais

se donner les moyens d'atteindre le niveau 3. Quimper est ainsi la première ville bretonne de plus de 50 000 habitants à s'inscrire dans une telle démarche.

Pour y parvenir, la Ville a recruté une chargée de mission et s'est engagée à mettre en œuvre au moins quinze actions parmi celles proposées par la charte Ya d'ar brezhoneg. Parmi celles-ci on peut noter le déploiement d'une signalétique bilingue sur la voirie communale et les bâtiments publics, le jalonnement progressif de plaques de rues bilingues, la

création d'un logo bilingue pour la Ville. Quimper finance également des formations en breton pour son personnel et un message en français et en breton figurera bientôt sur le répertoire vocal de l'Hôtel de ville. La Ville n'oublie pas les actions en direction des plus jeunes: elle est attentive à tout projet de création d'une crèche associative en langue bretonne et elle entend poursuivre la promotion de l'enseignement bilingue dans les écoles. Autant d'actions qui démontrent, s'il en était besoin, l'attachement de Quimper à la langue bretonne.



Photo de couverture :
Créer les conditions
d'un accès facilité
aux commerces.

RÉFORME

STATIONNEZ FACILE !

La réforme du stationnement imposée par l'État s'applique depuis le 1^{er} janvier. Pour accompagner ce changement qu'elle n'a pas demandé, la ville de Quimper met en œuvre plusieurs mesures pour en adoucir les effets sur les usagers et maintenir l'attractivité du centre-ville. Tour d'horizon des nouveautés.

La Ville facilite le stationnement, n'en augmente pas le tarif ni, sous conditions, celui des forfaits post paiement.

800 villes en France sont concernées par cette réforme, celles qui disposent d'un parc de stationnement payant « sur voirie » c'est-à-dire le long des rues et sur certains parkings de courte durée. À Quimper, ce sont 1 110 places (60 horodateurs) qui vont être impactées. Il n'y a, en revanche, aucun changement pour les parkings sous barrière.

UNE SANCTION MOINS CÔUTEUSE

Depuis le 1^{er} janvier, quand vous êtes pris en défaut de paiement de votre stationnement (non-paiement ou paiement insuffisant) vous devez régler non plus une amende pénale

(jusqu'à présent de 17 euros) mais un « forfait de post-stationnement ». Son montant ? À Quimper, ville où plus de 80 % des automobilistes paient leur stationnement (alors que dans certaines grandes villes seuls 10 % le font), les élus ont choisi de s'en tenir à 35 euros de forfait. Si vous réglez immédiatement à un horodateur ou dans les 72 heures via Internet vous bénéficiez d'une forte réduction de 18 euros et payez donc l'équivalent des 17 euros actuels. Vous pouvez en outre déduire ce qui aura été acquitté auparavant (jusqu'à 3,60 euros si on a réglé deux heures). Conclusion, dans l'immense majorité des situations, payer une « amende » coûte moins cher aujourd'hui qu'avant le 1^{er} janvier.

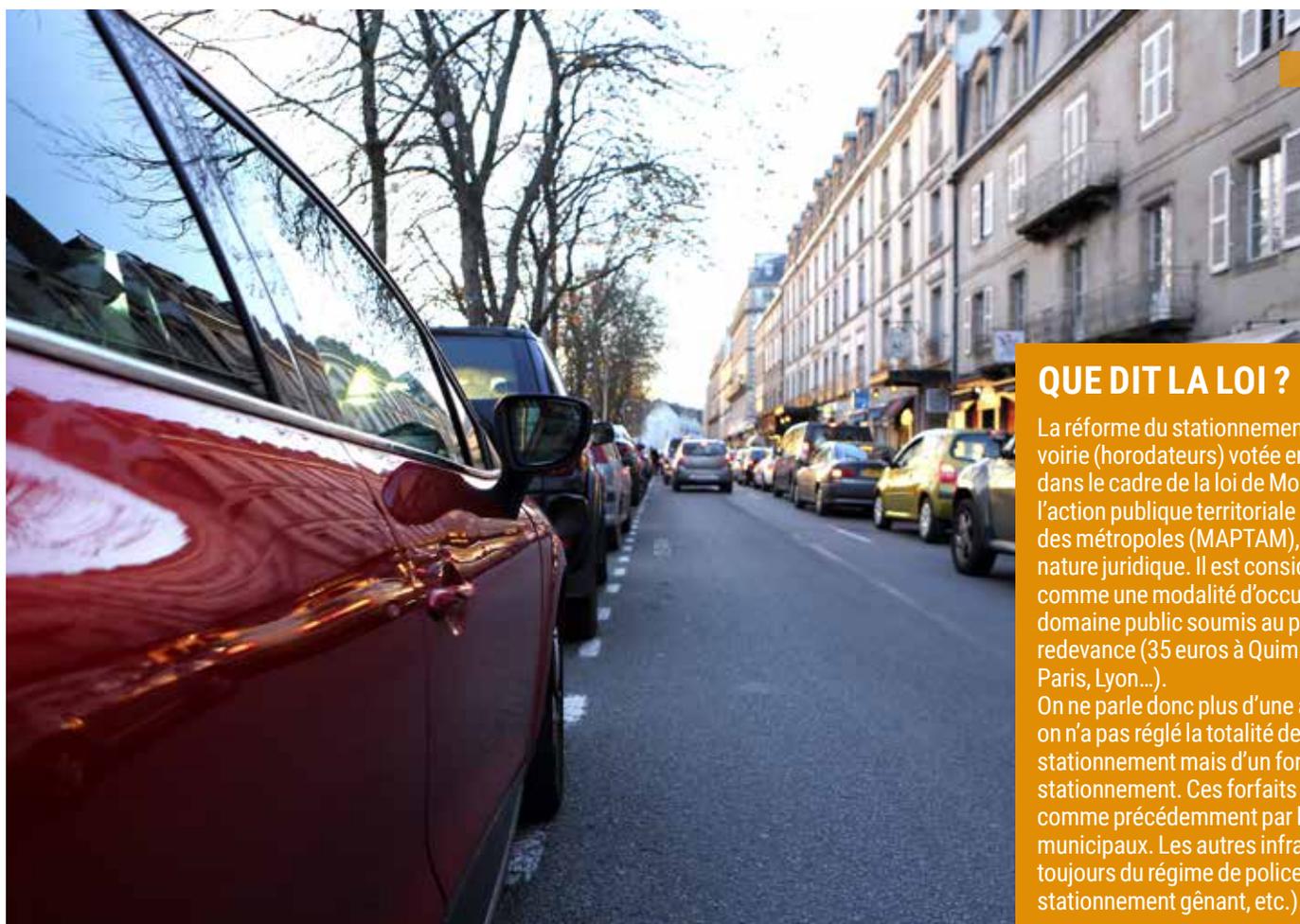
Le contrôle sera opéré comme précédemment par les agents municipaux. Les recours seront portés, pour le premier, devant la Ville puis pour le second devant l'État.

À l'occasion de l'application de cette réforme, la municipalité a voulu prendre d'autres mesures de compensation en faveur des usagers. Une de ses priorités est de favoriser la dynamique du centre-ville grâce à la rotation des voitures, qui permet au plus grand nombre d'accéder aux services et commerces (lire l'interview).

DURÉE, PAIEMENT, LOCALISATION : FLEXIBILITÉ AVANT TOUT

Postons-nous face à un horodateur. Premier constat : son écran a changé. Premier réflexe : apprendre par cœur sa plaque d'immatriculation, il faut la saisir sur le clavier pour obtenir son ticket. Il est délivré par la machine mais plus d'obligation de retourner le déposer derrière son pare-brise : le ticket est dématérialisé, c'est-à-dire que désormais les agents vérifient si l'automobiliste est en règle en tapant sur leur terminal la plaque d'immatriculation. Ces mêmes agents peuvent bien sûr être sollicités par les automobilistes pour des renseignements, surtout en cette période de déploiement du dispositif.

Vous pensiez rester une demi-heure en ville, il vous faut une heure ? Plus besoin de vous déplacer : à partir de n'importe quel horodateur de la ville, vous ressaisissez votre plaque d'immatriculation et vous prolongez la durée à distance. Le paiement par carte bancaire est possible sur tous les horodateurs, y compris avec le sans contact. Le paiement par pièces est évidemment maintenu mais on pourra aussi, dans le courant du 1^{er} trimestre, opter pour le paiement dématérialisé, sans utili-



Un quart d'heure gratuit deux fois par jour, des places gratuites durant 30 minutes : l'accès au centre-ville et la rotation des véhicules sont favorisés.

QUE DIT LA LOI ?

La réforme du stationnement payant sur voirie (horodateurs) votée en janvier 2014 dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), change sa nature juridique. Il est considéré désormais comme une modalité d'occupation du domaine public soumis au paiement d'une redevance (35 euros à Quimper, 50 euros à Paris, Lyon...).

On ne parle donc plus d'une amende quand on n'a pas réglé la totalité de sa durée de stationnement mais d'un forfait de post-stationnement. Ces forfaits sont délivrés comme précédemment par les agents municipaux. Les autres infractions relèvent toujours du régime de police (zone bleue, stationnement gênant, etc.).

Grâce à une application, on paie son stationnement facilement, y compris à distance, et seulement le temps passé.

ser l'horodateur : sur votre smartphone via une application, sur un site web dédié ou directement sur le site Internet de la Ville, on prolonge sa durée de stationnement en un clin d'œil !

Ces nouveautés facilitent le stationnement : après s'être préalablement inscrit via l'application, il suffit de se rendre à un horodateur et d'indiquer la durée souhaitée et c'est payé. Pas besoin d'entrer sa plaque (sauf la première fois), il n'y a pas de ticket de délivré. On peut prolonger son stationnement à tout moment et de tout lieu. Et même l'interrompre : si on revient à son véhicule plus tôt que prévu. Seule la somme correspondant à la durée réelle sera alors prélevée.

Enfin, comment faire pour trouver une place de stationnement en un clic ? Prochainement, une application dédiée permettra de consulter le nombre de places accessibles en temps réel dans les cinq parkings en enclos et en ouvrage et indiquera la place disponible la plus proche parmi les 1 394 places.

NOUVELLES PLACES GRATUITES

Autre alternative, une solution très économique est proposée rue du Parc, près de la rue Gradlon et place Alexandre-Massé : il s'agit de quatre places d'arrêt minute, ou plus précisément d'arrêt gratuit jusqu'à 30 minutes. La borne comporte des indicatifs lumineux : vert, il reste du temps ; rouge, le temps autorisé est dépassé. Cette expérimentation, qui a vocation à être étendue, montre là aussi la volonté municipale de favoriser l'accès au centre-ville. Mais le stationnement des voitures à l'intérieur du quartier piétonnier sera réservé aux riverains et aux livraisons ! La Ville rappelle qu'il y est strictement interdit, y compris après 17 heures et le week-end, et les infractions seront rigoureusement sanctionnées.

Autre initiative : l'abonnement mensuel pour les parkings du Steir et De-Lattre-de-Tassigny passe à 32 euros pour tous (au lieu de 65 euros quand on ne bénéficiait pas du tarif réduit réservé aux résidents). À noter par ailleurs qu'il y a désormais une seule zone tarifaire sur voirie dans toute la ville, au lieu de deux.

DEUX QUARTS D'HEURE GRATUITS PAR JOUR

Pour répondre à la demande des automo-



bilistes ayant besoin d'un temps de stationnement très court (moins de 15 minutes), deux quarts d'heure sont gratuits depuis le 1^{er} janvier 2018, l'un entre 9h et 12h et l'autre entre 14h et 17h. Ce dispositif est très apprécié car il permet un arrêt rapide sans risque de verbalisation ; il suffit d'aller à l'horodateur et d'y entrer sa plaque minéralogique. Il est

déjà souvent utilisé : jusqu'à fin 2017, lorsqu'il n'y avait qu'un quart d'heure par jour, il représentait 10 % des tickets émis.

Rappelons que 2 600 places matérialisées sont gratuites 24h/24 à Quimper, que sur les places payantes de la voie publique la gratuité est appliquée entre midi et 14h, dès 17h et jusqu'à 9h, ainsi qu'en zone bleue.

HARPAÑ AR CHEÑCHAMANT

Adreizh ar parkañ lakaet warnomp gant ar Stad a dalvez abaoe ar 1^{añ} a viz Genver. Kêr Gemper zo karget da enkefiañ an treziadoù da baeañ pa ne vez ket paeet an tikedoù eurdeizier : 35 €, pe 17 € ma vezont paeet diouzhtu pe dindan 3 devezh dre ar Genrouedad. Lakaat a reomp meur a stignad e plas evit aesaat buhez pemdez an dud hag evit sachañ tud davet kreiz-kêr : un arload dre boellgomzer, daou gardedurvezh digoust bemdez e pep lec'h, plasoù digoust e-pad 30 mn, ur c'houmanant miziek disteroc'h e briz evit ar parklec'hioù, un takad prizioù hepken... Gant kement-se e vo cheñchet plas aliesoc'h d'ar c'hirri ha da-heul e vo aesoc'h d'an dud mont d'ar stalioù-kenwerzh ha d'ar servijoù.

POELLGOMZER: Smartphone

ARLOAD: Application

TREZIAD: Forfait

**VRAI OU FAUX ?
FAITES LE TEST !****1) Le stationnement gratuit favorise le commerce et l'accès aux services.**

Faux, puisqu'il encourage les « voitures ventouses » qui parfois ne bougent pas pendant des jours et empêchent les clients de s'approcher du centre-ville.

2) La nouvelle réglementation va rapporter plus d'argent à la Ville.

Faux, sa mise en place représente un coût important (adaptation des horodateurs : 170 000 euros, coût du traitement des recours et pertes de recettes).

3) L'amende sera plus chère à compter du 1^{er} janvier 2018.

Faux et vrai. Faux si on la règle avant 72 heures : au maximum 17 euros. Desquels on déduira la somme qu'on aura déjà versée, jusqu'à 3,60 euros en moins, donc 13,40 euros. Vrai si on la règle au-delà de 72 heures : 35 euros au lieu de 17 euros.

4) Le stationnement est gratuit partout en voirie 15 minutes le matin et 15 minutes l'après-midi.

Vrai. C'était possible une seule fois par jour jusqu'au 31 décembre 2017. Il suffit d'entrer sa plaque d'immatriculation et on obtient un ticket gratuit.

5) J'ai payé deux heures de stationnement. Finalement je ne reste qu'une heure. Je ne paye que ce que je dois.

Vrai, si j'ai réglé avec mon téléphone portable via une application ou le site Internet de la Ville, seule la somme correspondant à la durée réelle est prélevée.

6) Quatre nouvelles places avec 30 minutes gratuites seront disponibles prochainement.

Vrai, rue du Parc, près de la rue Gradlon et place Alexandre-Massé, ce sont les nouveaux « arrêts minute » et il y en aura d'autres à venir.



**ADJOINT CHARGÉ
DE L'URBANISME, DU CADRE
DE VIE, DE LA RÉNOVATION
URBAINE ET DES ESPACES VERTS**

GUILLAUME MENGUY

Pourquoi modifier un dispositif de stationnement qui fonctionnait plutôt bien ?

Nous n'étions pas demandeurs ! La Ville doit être en conformité avec la loi si elle veut continuer à percevoir les recettes de stationnement qui sont reversées au budget. Nous regrettons qu'elle complexifie grandement le système du stationnement. Le gouvernement précédent a voulu répondre à la problématique des métropoles, où les automobilistes ne payaient pas le stationnement. Ce n'était pas le cas à Quimper. À partir de cette contrainte, notre état d'esprit a été de protéger l'accessibilité aux commerces et aux services du centre-ville : un stationnement bien géré contribue au maintien et au développement de leur attractivité.

Pourquoi et comment favoriser la rotation des véhicules ?

La rotation améliore la disponibilité du parc et permet à davantage d'utilisateurs de se rapprocher du centre-ville. Tous les choix que nous avons faits vont dans ce sens et complètent les efforts déjà réalisés : gratuité à partir de 17 heures, gratuité des bus le samedi matin, aménagements de voirie. Nous avons ainsi mis en place, entre autres, davantage de gratuité sur des créneaux courts, de nouveaux services dans le paiement.

Vous avez décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Il n'y a plus qu'une seule zone et stationner deux heures coûte 3,60 euros.

Le montant de ce qui remplace la contravention est, sous conditions d'un paiement sous 72 heures, de 17 euros, voire moins. Nous avons essayé de compenser l'application de cette réforme complexe en rendant plus lisible l'offre de stationnement : sur voirie pour le stationnement de courte durée, en parc pour le stationnement de longue durée, et surtout nous offrons des facilités de stationnement gratuit pour les très courtes durées, deux fois un quart d'heure gratuit, des places d'arrêt minute et des moyens modernes et connectés pour faciliter le paiement à distance et connaître l'offre de stationnement.

RETOUR SUR/DISTRO WAR

DE BONS PETITS DIABLES

La crèche associative Les Bons Petits Diables a emménagé dans des locaux neufs et fonctionnels mis à disposition par la Ville dans le quartier de Kervouyec. Le 20 novembre, élus, personnels et parents ont inauguré les locaux. La capacité de la crèche est maintenant de 20 places avec la création de quatre nouvelles places.



STANK AR C'HOAD

Après une année scolaire de travaux, l'école de Stank ar C'hoad a été inaugurée le vendredi 6 octobre 2017. Nouvelles classes, un bâtiment de services avec deux salles de restauration, une grande terrasse et une salle polyvalente : d'excellentes conditions de travail pour les élèves du centre-ville.

BORIS CYRULNIK À QUIMPER

En 2017, l'Institut de la petite enfance s'est délocalisé à Quimper. Son fondateur, le neuropsychiatre Boris Cyrulnik était au Centre des congrès du Chapeau Rouge le 16 novembre pour une conférence de clôture consacrée à l'importance de l'attachement dans le développement de l'enfant.



GRANDEUR NATURE

Organisée par le service des espaces verts de la ville de Quimper, la première édition du salon « Grandeur nature, les orchidées » a attiré 700 visiteurs passionnés au pôle Max-Jacob : un vrai succès.

COHÉSION SOCIALE

UN ANIMATEUR PAR QUARTIER

Développé sur le quartier de Kermoyan dans le cadre du Contrat de Ville à partir de 1997, le dispositif « Sport dans les quartiers » est monté en puissance au fil des années. Son périmètre d'action s'est étendu à toute la ville. L'équipe s'est également étoffée avec trois animateurs sportifs (deux postes municipaux et un poste associatif financé par la Direction départementale de la cohésion sociale et la ville de Quimper) et un éducateur sportif, coordonnateur. 400 enfants (de 6 à 17 ans) sont inscrits cette année dans ce dispositif gratuit : 250 sur Penhars, 150 sur Ergué-Armel et Kerfeunteun.

Les animateurs sportifs travaillent avec les structures socio-éducatives de chaque quartier. L'objectif est d'utiliser le sport comme porte d'entrée pour créer du lien social. Les jeunes découvrent de nouvelles pratiques sportives comme des sports de bord de mer avec le

kayak, le surf, la voile et peuvent par exemple s'initier au sauvetage en mer. Les jeux de pleine nature permettent aussi d'aborder le respect de l'environnement.

Certaines activités laissent une large place à la pratique en famille. L'équitation peut être un temps partagé entre enfants et parents, tout comme la pratique du vélo qui peut déboucher sur une balade encadrée proposée à la famille. Durant les vacances estivales, ce dispositif est renforcé avec un éducateur présent à temps plein dans chaque quartier. Les animateurs sportifs assurent également des actions dans le cadre d'Atout sport, de l'école municipale multisport (71 enfants inscrits cette année) et de l'EPS à l'école (90 classes).

Les animateurs sportifs proposent des activités variées, comme le kin-ball venu du Canada.



STATIONNEMENT

Pauses gratuites



C'est nouveau : rue du Parc et place Alexandre-Massé, quatre places de stationnement gratuit à durée limitée munies d'un système de décompte automatique. Dès l'instant où la voiture est garée, des capteurs enclenchent un compte à rebours et le feu reste au vert avec la mention « restant », le temps du stationnement gratuit autorisé (30 minutes). Quand la durée est atteinte, le feu passe au rouge, le mot « dépassé » s'affiche, et l'automobiliste doit céder la place. Cette offre fait partie des mesures complémentaires à la réforme du stationnement (voir dossier).

Le dispositif est en phase de test, il est destiné à l'hypercentre, pour favoriser l'accessibilité des commerces et des services.

CCAS

JARDIN DES EXTRA ORDINAIRES

S'insérer par le logement, et aussi par le jardin : c'est une expérience menée par le CCAS en partenariat avec le service des espaces verts de la Ville. Elle porte ses fruits.

Le Centre communal d'action sociale a répondu à un appel à projets de l'Agence régionale de santé et mis en place depuis avril 2017 des ateliers avec des personnes en situation de précarité, accompagnées par le service insertion par le logement.

Le but était de créer un espace collectif et collaboratif, sous la forme d'un jardin potager, près du lycée de Kérustum. L'enjeu était de lutter contre l'isolement, développer la confiance en soi, les compétences, favoriser le bien-être et la santé.

Le résultat est positif, puisque très régulièrement, cinq à sept personnes se mobilisent et s'impliquent dans l'aménagement du potager. Elles œuvrent ensemble, au grand air, elles réalisent les plantations, jardinières, bancs en palettes, etc. Et espèrent aller au-delà : de nombreux projets sont en cours, tels l'éco-pâturage, une serre...



POLITIQUES PUBLIQUES

Une récompense nationale

« Novatrice, aboutie et reproductible » : pour ces raisons, la méthode de consultation publique choisie par la municipalité dans le cadre de ses États généraux des politiques publiques a été récompensée au niveau national.

La Ville a reçu le 28 septembre 2017 le prix de l'innovation financière par l'Afigese, Association finances gestion évaluation des collectivités territoriales, dans la catégorie « management public local ».

Cette reconnaissance témoigne de la qualité et du caractère innovant de la démarche de démocratie participative à Quimper. En particulier lorsque, du 17 au 27 mars derniers, elle a consulté plus de quatre cents habitants sur l'avenir des espaces publics, de l'éducation, du sport et de la culture.

« Dix jours de débats et trois ateliers citoyens ont permis de recueillir leurs peurs, attraits et tentations à l'égard des services publics, rappelle Valérie Gacogne, adjointe chargée de la refonte des politiques publiques. Ils portent un regard totalement différent du nôtre, élus, sur les politiques publiques de la Ville et nous ont fourni des pistes pour préparer le budget de 2018. »



CITOYENNETÉ

ENGAGEMENT SANS RÉSERVE

Un nouvel outil de mobilisation civique est en cours de création : la réserve communale de sécurité civile. Elle permet à des citoyens bénévoles d'apporter leur concours et leur assistance aux services de la commune lors de situations de crise. Elle est intégrée au dispositif de volontariat citoyen. Les bénévoles sont placés sous l'autorité du maire. Cette réserve a vocation à intervenir pour des actions de sauvegarde (inondation, événement climatique, accident industriel...). Elle renforce les capacités locales mais ne se substitue pas et ne concurrence pas les services de secours et d'urgence. Une formation sera dispensée aux réservistes.

En complément, les Quimpérois sont invités à participer à la réserve des signaleurs. Des citoyens bénévoles apportent leur concours et leur assistance aux services de la commune lors de manifestations importantes se tenant sur la voie publique. Placés sous l'autorité de l'organisateur, ils contribuent à contenir et organiser les flux de circulation piétonne ou automobile.



Pour en savoir plus :
reserve.communale@quimper.bzh

VOISINS SOLIDAIRES

PRÊTONS ATTENTION

VOISINS SOLIDAIRES
ZONE DE VIGILANCE
EN LIAISON AVEC LA POLICE NATIONALE



VILLE DE QUIMPER

POLICE NATIONALE

Le réseau de proximité Voisins solidaires a démarré. Des référents de tous les quartiers quimpérois sont engagés dans une démarche de participation citoyenne, en adoptant une attitude vigilante et solidaire et en informant les forces de police de façon préventive.

Mis en place par la ville de Quimper, la préfecture du Finistère et le tribunal de grande instance, ce dispositif vise à alerter la police de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des biens (vols, cambriolages...) ou des personnes. Mais pas seulement. Les Voisins solidaires sont aussi un relais pour la collectivité, attentifs à ce qui touche par exemple à la voirie, à l'environnement, etc. Ils

peuvent lui faire remonter des informations pour améliorer la vie quotidienne.

Un premier appel à volontaires a permis à dix personnes de signer une charte d'engagement et de bénéficier d'une formation théorique et pratique sur la conduite à tenir.

Des panneaux ont été posés dans les micro-secteurs (à l'échelle d'une ou deux rues) où elles résident (sur différents quartiers), afin que le voisinage soit informé de leur mission. Leurs noms ne sont pas communiqués par la Ville, ce sont elles-mêmes qui se font connaître par des échanges sur le terrain.

Le dispositif est évolutif, il s'agit d'une première étape, il va se développer dans le temps et le premier groupe de référents est appelé à s'étoffer. Les Quimpérois intéressés pour devenir Voisins solidaires sont invités à se faire connaître, en appelant l'accueil de la mairie ou par mail, voisins.solidaires@quimper.bzh

Si le système d'alerte pour intrusion expérimenté sur deux écoles s'avère efficace, il sera généralisé.

VIGILANCE ATTENTATS

DES ÉCOLES SECURISEES

La ville de Quimper a engagé 170 000 euros pour sécuriser les écoles suite aux attentats du 13 novembre 2015. Chaque site a ainsi bénéficié de premiers aménagements.

Suite aux attentats, les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation ont demandé aux collectivités territoriales de sécuriser les établissements scolaires. La Ville a ainsi constitué un comité de pilotage avec des représentants du commissariat de Quimper et de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Trois axes d'intervention ont été définis : l'occultation des vitrages, le contrôle de l'accès des écoles, le système d'alerte en cas d'intrusion. Un budget spécifique de 170 000 euros a été voté par les élus pour effectuer les aménagements nécessaires, sans piocher dans l'enveloppe réservée aux écoles pour les travaux d'entretien courant.

Des travaux complémentaires comme la pose ou le rehaussement de clôtures ont été effectués dans certains établissements. Toutes les écoles ont été équipées de sonnettes à leurs entrées, les portails étant dorénavant verrouillés.

UN SYSTÈME D'ALERTE EXPÉRIMENTÉ

Le protocole choisi en cas d'intrusion est le confinement des enfants. Des zones de mise en sécurité ont ainsi été définies par l'équipe éducative. Un système d'alerte est actuellement expérimenté dans les écoles Paul-Grimault et Jacques-Prévert. Il s'agit d'une sonnerie spécifique déclenchée par des boîtiers disposés en plusieurs lieux de l'école. Si l'expérimentation est concluante (niveau sonore suffisant, facilité et rapidité d'utilisation), ce système sera installé dans toutes les écoles quimpéroises (coût : environ 5 000 euros par école).

Les animateurs référents des écoles ont également été sensibilisés aux comportements à adopter dans le cas d'une intrusion dans l'école.

À L'ÉCOLE LÉON-GORAGUER, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

L'école Léon-Goraguer était largement ouverte sur le quartier. Des travaux importants ont donc été engagés pour fermer complètement le site. De nouvelles clôtures ont été installées, d'autres ont été rehaussées pour protéger le périmètre intérieur des regards. Le portail d'entrée a été équipé d'une sonnette, comme pour toutes les écoles quimpéroises. La hauteur d'un portail secondaire a été modifiée. Des films occultants ont été positionnés sur les fenêtres les plus exposées au regard. Coût total des travaux : 30 000 euros.

Des films occultants sur les vitres des classes.



ÉTAT CIVIL

ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

Tous les citoyens ont, d'une manière ou d'une autre, un jour, affaire à l'état civil. Il est le service qui nous accompagne tout au long de notre vie. Fondé par la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts prise par François 1^{er} en 1539, puis confié aux autorités ecclésiastiques, l'état civil est laïc depuis la Révolution, les registres de naissances, mariages et décès étant tenus par les mairies depuis 1792.

Reflet des évolutions de la société dont il épouse les transformations, ce service vit actuellement de profonds bouleversements. Ainsi, la loi de Modernisation de la justice du 18 novembre 2016 a transféré aux communes des compétences jusqu'alors exercées par les tribunaux. Parmi elles, on trouve notamment la procédure de changement de prénom (30 au 1^{er} octobre 2017) et la gestion des PACS depuis le 1^{er} novembre 2017. En outre, depuis le 1^{er} décembre 2016, la réforme des cartes d'identité a généré un important surcroît de travail pour les agents de l'Hôtel de

Ville et des mairies annexes. Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport sont désormais l'apanage d'un nombre réduit de communes, dont Quimper. Ainsi, au 1^{er} octobre 2017, le nombre de cartes d'identité et de passeports délivrés, soit 10 314 unités, était en augmentation de 39 %.

L'état civil à Quimper en quelques chiffres (2016)

- 7 938 demandes d'actes au guichet
- 171 mariages célébrés
- 17 baptêmes républicains
- 100 PACS de Quimpérois enregistrés au tribunal
- 2 468 actes de naissance
- 4 900 mentions, dont une majorité apposée à la main



www.quimper.bzh

QUIMPER / BREST

Sur les rails



Très attendue, la réouverture de la ligne de chemin de fer entre Quimper et Brest est effective depuis le 10 décembre. Près de 80 millions d'euros ont été investis par la Région, le Département, SNCF Réseau, l'État, Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale. Ces aménagements permettront à la SNCF de développer son offre avec neuf allers-retours quotidiens (contre six actuellement) et de proposer des liaisons d'une durée moyenne de 1 heure 15. Soit 30 minutes de moins qu'avant le début des travaux.

PARTENARIAT

Grâce à ce partenariat inédit entre le CCAS et Cummins Filtration, Sophie et Denise ont partagé de nombreuses balades et discussions.

SALARIÉS SOLIDAIRES...



www.quimper.bzh

C'est un partenariat inédit qui s'est noué entre le Centre communal d'action sociale et l'entreprise Cummins Filtration.

Depuis juin 2017, des salariés de l'entreprise rendent visite à des personnes âgées, à raison de deux heures par mois. L'entreprise quimpéroise a en effet mis en œuvre des actions de solidarité en dégageant des heures de bénévolat sur le temps de travail de salariés volontaires. Le CCAS a ainsi contribué à créer neuf « duos », personne âgée

- salarié et a formé les volontaires sur l'accompagnement possible (principalement des balades et discussions au domicile). Cette action unique et novatrice est gratuite pour les personnes âgées. Un premier bilan sera également effectué pour en apprécier le bon déroulement. L'Arpa a également participé à un temps de formation, l'association dispose en effet d'un service de visites à domicile menées par des bénévoles de l'Association des retraités et personnes âgées de Quimper.

Vigilants et à l'écoute, les agents de tranquillité publique rassurent.



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OCCUPER LE TERRAIN

Depuis l'automne, deux agents de la Ville sillonnent les rues du centre-ville pour assurer la tranquillité publique. Leur mission : faciliter la cohabitation de tous dans l'espace urbain.

C'est un nouveau service de la Ville qui répond à une demande récurrente. Après les agents de sécurité saisonniers à vélo l'été dernier, voici désormais l'équipe permanente, opérationnelle depuis le mois d'octobre : deux hommes en tenue distinctive bleu foncé portant la mention « ville de Quimper tranquillité publique » qui arpentent les rues du centre, en journée. En quelques mois de mission, ils ont déjà fait la preuve de leur utilité. « *En cas de problème, on peut s'adresser à eux* » précise une habitante du quartier de la gare.

Être à l'écoute des habitants et les rassurer si besoin, c'est en effet le rôle de ces médiateurs de l'espace public. Mais il leur incombe aussi de prévenir les incivilités et conflits éventuels entre les usagers, sur les thèmes du quotidien urbain : du bruit excessif aux voitures mal garées, en passant par les poubelles oubliées...

ÉCOUTER ET DÉSAMORCER

Les deux agents veillent en particulier à l'application des arrêtés municipaux pris par la mairie en matière de consommation d'alcool sur la voie publique, de mendicité agressive ou de déjections canines. Ils sont d'ailleurs assermentés pour verbaliser sur ce sujet, sans pour autant se substituer à la police nationale (voir encadré). Ils peuvent aussi alerter les services sociaux quand une situation personnelle l'exige ou faire appel aux services techniques de la Ville s'ils constatent une dégradation de mobilier ou d'équipement urbain.

DES POUVOIRS D'INTERVENTION DÉLIMITÉS

L'agent de tranquillité publique n'est pas un policier municipal. À Quimper, les deux agents sont assermentés pour dresser des procès-verbaux en cas de stationnement gênant sur la voie publique ou si on laisse son chien s'oublier sur le trottoir. Mais toute autre infraction à la sécurité publique est du ressort de la police nationale.

Les deux agents municipaux peuvent dresser des procès-verbaux.





Fabrikerné propose des formations très opérationnelles.

KERFEUNTEUN

FABRIKERNÉ, TROISIÈME DIMENSION

Depuis 2014, la MJC de Kerfeunteun abrite Fabrikerné, un fablab, ou Fabrication Laboratory. Un fablab est un lieu accessible à tous, particuliers et professionnels, qui met à disposition différents outils, notamment des outils pilotés par ordinateur.



Il faudra attendre 16 ans pour accéder à l'atelier d'impression 3D.

Imprimante 3D, scanner 3D, découpeuse laser, fraiseuse numérique, Fabrikerné regroupe des outils de dernière génération dans un lieu collaboratif où chacun a sa place, experts comme débutants. Cet atelier de fabrication unique à Quimper propose des Openateliers le lundi de 18 h à 21 h et le samedi de 14 h à 17 h. Bricoleurs, designers, artistes, codeurs se retrouvent pour partager leurs savoirs et se former dans une ambiance conviviale pendant ces ateliers collaboratifs autour de la fabrication numérique. On peut créer des objets en 3D, scanner et reproduire des pièces pour réparer du matériel en panne et ainsi lutter contre l'obsolescence programmée. Chacun vient quand il veut et reste le temps qu'il souhaite ! Il est aussi possible de réserver des créneaux horaires pour utiliser une machine pour un projet précis. Ce sont les Ateliers Projets. Pour les entreprises, les étudiants, les artistes qui n'ont pas forcément les moyens d'investir dans du matériel de pointe très coûteux, c'est une opportunité unique de réaliser des projets qui seraient inaccessibles autrement. Fabrikerné propose aussi des formations pour apprendre la modélisation 3D ou l'utilisation de certains logiciels professionnels. Des ateliers découvertes ludiques destinés aux adolescents sont aussi au programme pour leur permettre de se familiariser le plus tôt possible avec ces outils numériques qui seront rapidement incontournables.



CHRISTIAN LE BIHAN
Adjoint au maire chargé
du quartier de Kerfeunteun

- Permanences les mardis
après-midi, les vendredis
matin et les samedis matin.
- Tél. 02 98 95 21 61



MJC de Kerfeunteun, 4 rue Teilhard-de-Chardin, 29000 Quimper.
Renseignements : fablabquimper@mjckerfeunteun.org
et www.fabrikerné.fr. Pour demande spécifique, réservation
au 02 98 95 46 25

ERGUÉ-ARMEL

Nouvelle jeunesse pour Locmaria



Berceau historique de Quimper et porte d'entrée touristique du centre-ville, Locmaria est un secteur en plein renouveau. D'importants travaux de réaménagement des espaces publics et d'installation de nouvelles activités économiques et culturelles sont programmés. Dans le cadre du projet de mise en valeur du quartier, dont le périmètre s'étend de la place Bérardier à la place du Styvel, les hangars désaffectés (anciennement « Loisirs 3 000 ») vont être détruits durant le second trimestre de l'année. Cela va permettre de créer de nouvelles perspectives : une « ruelle de la Faïence », parallèle à la rue Bousquet, débouchera sur un parking arboré de 34 places.

PENHARS

LE CHŒUR MOI Z'EN



Michèle Porcher et Loïc Toularastel de la compagnie Sucre D'OrgUe aiment plus que tout bousculer les frontières, s'affranchir des codes. Aussi, quand en 2010, la Maison pour tous de Penhars leur propose de travailler sur un projet participatif avec les habitants du quartier, ils créent *Sur le bout de ma langue*, un spectacle sur le bilinguisme. Ce sera ensuite *Voix de femmes* en 2013. Le début d'une vraie aventure artistique et humaine avec Kermoyan qui se poursuit depuis 2015 avec la création du Chœur Moi Z'en dans le cadre d'un contrat de ville.

Deux fois par mois, une quarantaine de personnes, principalement des femmes, se réunissent pour chanter un répertoire de chansons françaises. Elles viennent de Kermoyan, mais aussi de tout Quimper et se produisent une dizaine de fois par an, dans les rues, les fêtes de quartier, etc. En novembre 2017, le chœur a participé pour la deuxième année consécutive au festival des chanteurs de rue de Quintin : un vrai succès artistique auprès du public pour ce projet qui favorise la mixité sociale, la confiance en soi, le sentiment d'appartenance à un groupe et permet un accès à la culture.

+ Renseignements : Tél. 07 82 19 95 33
ou sucredorgue.blogspot.fr

CENTRE-VILLE

PAVÉS DE BONNES INTENTIONS



Afin de mener à bien des travaux liés à la modernisation des réseaux souterrains, des pavés avaient été ôtés dans plusieurs rues du secteur de la place au Beurre. Au fur et à mesure, ils reprennent leur emplacement d'origine.

Débutés le lundi 16 octobre dernier, les travaux de (re)pavage d'une partie du Vieux Quimper vont bon train. Il aura fallu préalablement démonter et stocker l'équivalent de 700 m² de pavés. Désormais, les rues du Sallé, du Lycée et ar Barzh Kadiou retrouvent leur aspect originel. Le secteur commercial a été achevé début décembre pour ne pas

occasionner de gêne pendant la période de Noël. Le haut de la rue du Lycée vers la place Claude-Le-Coz suivra.

Il faut savoir que ces travaux de réfection sont plus longs qu'une pose de neuf puisqu'il convient de reprendre en raccord les rangées dépaillées. Les pavés sont posés sur du mortier à prise rapide permettant le passage des piétons et des petits véhicules 48 heures après.

À raison d'environ 15 m² par jour, ils sont huit de l'entreprise Jardins Services de Gouesnou à mettre leur savoir-faire au service du bain de jouvence de ces rues historiques.



DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUIMPER

Groupe de la majorité municipale PLACE À L'INNOVATION

La réforme du stationnement, dont on ne rappellera jamais assez qu'elle est imposée par l'État, s'applique depuis le 1^{er} janvier. 800 villes françaises sont impactées par cette réforme qui consiste à dépenaliser le stationnement payant sur voirie. La traditionnelle amende devient ainsi un « forfait de post-stationnement » (lire en pages IV à VII).

Il convient d'abord de souligner que ce changement ne bouleverse les habitudes que de ceux... qui ne payent pas leur stationnement ! Ils sont relativement peu nombreux chez nous : environ 20 %, alors que dans certaines grandes métropoles, l'incivilité culmine à 90 % ! Il est utile ensuite de préciser que le dispositif tarifaire que nous avons instauré n'a nullement vocation à toucher au portefeuille les fautifs ou les distraits. Sous réserve qu'ils prennent soin de réparer leur erreur ou négligence dans les temps impartis, la modification sera financièrement indolore. On ne peut pas en dire autant pour ce qui concerne la ville de Quimper qui va payer au prix fort la mise en place de cette réforme : 170 000 euros rien que pour l'adaptation des horodateurs, auxquels s'ajoute le coût de traitement des recours, dévolu désormais à la collectivité.

Face à cette contrainte légale, il y avait deux attitudes possibles :

geindre ou innover. Comme à l'accoutumée, nous avons transformé l'obligation en opportunité. Tout devient plus simple. Devant l'horodateur, il suffit de saisir son numéro de plaque d'immatriculation. Le ticket est dématérialisé, plus besoin de retourner à son véhicule. Et si le rendez-vous ou les courses se prolongent ? Aucun souci. À partir de n'importe quel horodateur, il n'y a qu'à recomposer le numéro de plaque pour prolonger la durée de stationnement à distance. Mieux encore, dans le courant du premier trimestre, une application permettra de prolonger la durée... ou de l'interrompre depuis son smartphone. Même facilité pour la recherche du parking le plus proche à partir d'un mobile. Enfin, nous offrons des créneaux de stationnement gratuits pour les arrêts de courte durée ainsi que des places d'arrêt minute.

Il n'existe pas en politique de pire comportement que celui qui revient à gémir et subir. Pour notre part, comme cela a toujours été le cas sur bien d'autres sujets depuis le début du mandat, nous avons décidé une bonne fois pour toutes de faire de chaque changement qui vient d'en haut une nouvelle occasion d'améliorer le quotidien des Quimpérois. C'est une question d'état d'esprit et l'illustration de l'idée que nous nous faisons de nos responsabilités. On ne critique pas, on ne se plaint jamais, on agit !

Les élus de l'opposition BILAN DE MI-MANDAT

Arrivés à mi-mandat et force est de constater que de nombreuses promesses de campagne n'ont pas été tenues et ne le seront jamais. Il est facile de se faire élire avec un certain nombre d'engagement que l'on sait intenables, mais il est grand temps que le maire de Quimper réponde à des questions que nous posons très régulièrement en conseil municipal depuis 3 ans ½ et qu'il feint pourtant d'ignorer.

Il avait promis la redynamisation du centre-ville en faisant un axe majeur de sa campagne, alors que depuis son élection, il n'existe aucun plan d'actions de valorisation de l'hyper-centre et avec des commerces qui ne cessent de fermer. Il avait promis 1180 places de stationnement, et en ne respectant aucunement son engagement, et sans aucune vision du transport urbain, la circulation dans le centre-ville se résume à une grande pagaille organisée, augmentant la pollution de l'air aux particules fines.

Il avait promis un début des travaux pour les halles entre fin 2018 et début 2019. Le projet a d'abord été différé de trois ans et maintenant il est totalement flou. On décide avant et on concerta ensuite. Le comité de pilotage qui devait réfléchir aux différents scénarios ne s'est pas réuni, et soudainement le maire de Quimper décide seul sans aucun débat en conseil municipal pour un sujet qui touche pourtant au cœur de Quimper.

Il avait promis de ne pas augmenter l'impôt de la ville de Quimper. Il a augmenté en 2016 celui de Quimper Communauté, et donc celui des Quimpérois de 60 à 120 euros par an par contribuable.

Il avait promis de valider durant ce mandat le niveau 4 de la Charte Ya D'ar

Brezhoneg, qui permet de nombreuses actions valorisant la promotion de la langue bretonne dans la ville. Nous nous contenterons en réalité du niveau 3, avec donc 15 engagements de moins, qui ne seront donc jamais tenus.

Ajoutons-y les engagements non tenus sur la réfection de la piste d'athlétisme de Penvillers, l'implantation rapide de la salle multifonctions, la place prépondérante de la concertation pour chaque nouveau projet.

Vient s'y ajouter un manque de vision et de prise en main des enjeux de notre territoire, avec un travail partenarial qui ne se fait que sous la forme du rapport de force et des partenaires cornouaillais qui ont choisi ce mandat pour fuir dans le nord pour Châteaulin et dans le sud pour Quimperlé.

Il y a enfin le style du maire et ses méthodes, avec la prime au Directeur Général des Services sur les fonds du CCAS, une forme de brutalité dans ses propos au conseil municipal, et que l'on a retrouvé aussi bien lors du navrant épisode du discours à très tôt théâtre que lors de la scandaleuse fermeture du quartier, de l'exclusion de membres de sa propre majorité.

Sur le fond comme sur la forme, nous ne pouvons que faire valoir notre inquiétude pour la deuxième partie du mandat, tant la première fut un véritable échec. Nous tenons à souhaiter à toutes les Quimpéroises et tous les Quimpérois une très bonne année 2018. Bloavez Mad.

Les élus d'opposition Rassembler à gauche : Nolwenn Macouin, Laurence Vignon, Mélanie Thomin, Brigitte Le Cam, Matthieu Stervinou, Piero Rainero, Gilbert Gramoullé, Jean-Marc Tanguy.